



ARRETE MUNICIPAL n°2024 - 096
Portant réglementation temporaire de circulation
8, rue du Général de Gaulle, D768 – Ploubalay
Pour travaux le 29 et 30 mai 2024
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise STE ASPO, rue Nicolas Appert, 35530 Servon sur Vilaine
Considérant qu'il y a lieu de rétrécir la chaussée durant la période des travaux, 8 rue du Général de Gaulle – Ploubalay, Beaussais-Sur-Mer pour une réparation du giratoire en pavé ASCODAL.

ARRETE

- Article 1 : Le 29 et 30 mai 2024, 8, rue Général de Gaulle, D 768 – Ploubalay - la chaussée sera rétrécie, durant le temps des travaux pour une réparation du giratoire en pavé ASCODAL (voir plan).
- Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise STE ASPO, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.
- Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforceront le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.
- Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

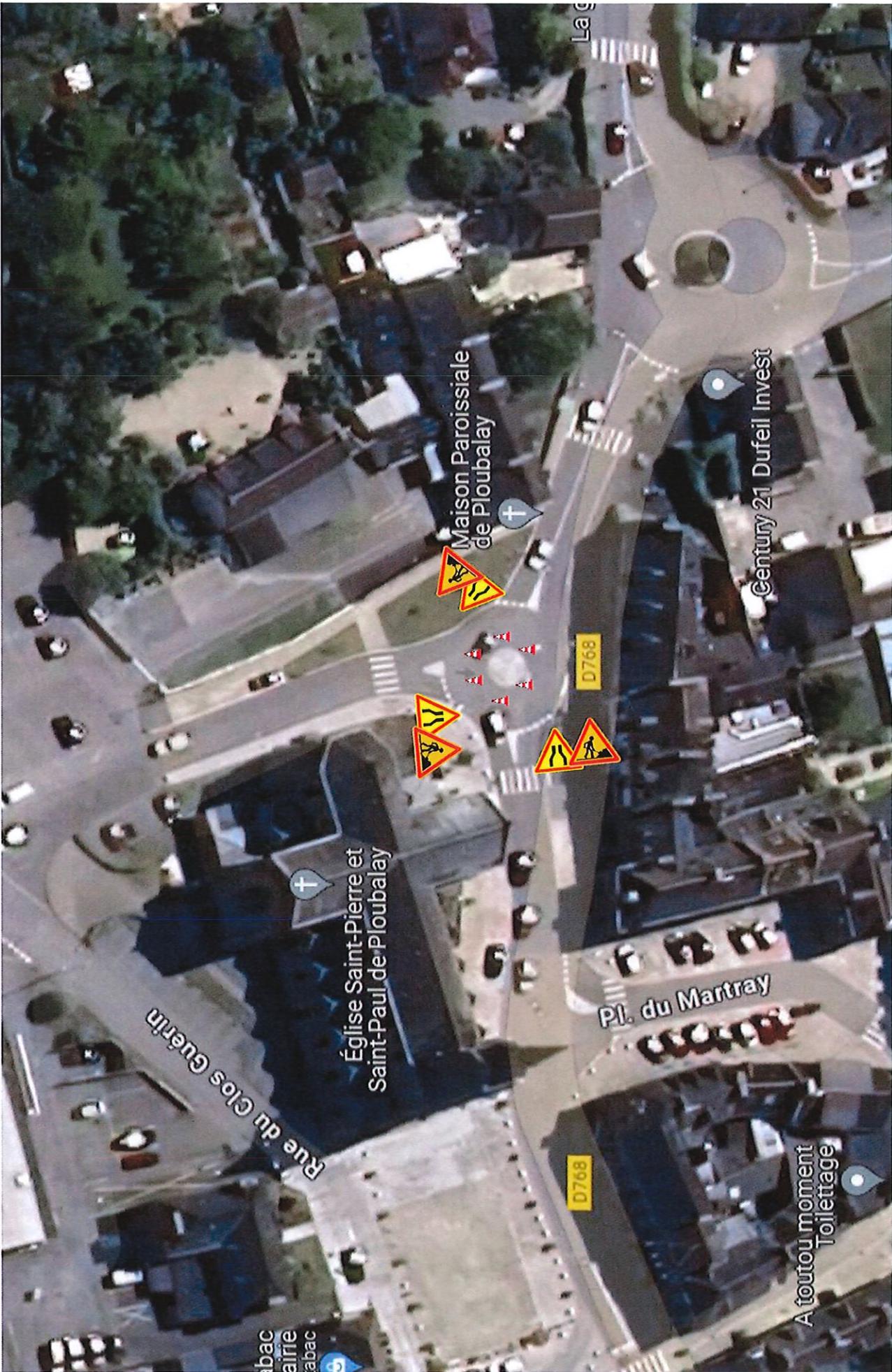
Fait à Beaussais-sur-Mer,
Le 24 mai 2024

Le Maire,
Eugène CARO



Schéma de Signalisation :





Rue du Clos Guérin

Église Saint-Pierre et Saint-Paul de Ploubalay

Maison Paroissiale de Ploubalay

Pl. du Martray

Century 21 Dufeil Invest

A toutou moment Toilettage

D768

D768

La G